

**Nom :** Delaporte

**Prénoms :** Louis Henri      **Surnoms :**

**Numéro matricule du recrutement :** 574

**Classe de mobilisation :** 1906

---

**ÉTAT CIVIL.**

Né le 3 Juin 1886, à Beaufort, canton du dit, département de Maine et Loire, résidant à Lorient, canton du dit, département du Morbihan, profession de cuisinier, fils de Louis Jean et de Catherine Marie Henriette, domiciliés à Beaufort, canton du dit, département de Maine et Loire.

Marié le

---

**SIGNALEMENT.**

Cheveux et, sourcils châtains, yeux sous gris, front ordinaire, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage oval.

Taille: 1 m. 47 cent. Taille rectifiée: m. cent.

Marques particulières:

Degré d'instruction générale: 3

---

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.**

Classé dans la 3<sup>e</sup> partie de la liste en 1907.

Classé dans la \* partie de la liste en 19

---

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**

Inscrit sous le n° 27 de la liste du canton de Beaufort, incorporé au 3<sup>e</sup> dépôt des équipages de la flotte à compter du 29 octobre 1906, second équipage, Lorient, pour 3 ans à la maison de Lorient le dit lieu: libéré au corps le 29 octobre 1909, matricule de 3<sup>e</sup> classe le 29 octobre 1909. J'ai été dans la réserve de l'armée de mer le 29 octobre 1909. Certificat de bonne conduite "accordé". Service maritime au quartier de Lorient sous le n° 1971 du 29 avril 1910.

---

**ARMÉE ACTIVE**

3<sup>e</sup> dépôt des équipages de la flotte 1906/2

**DISPONIBILITÉ ET RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE**

3<sup>e</sup> dépôt des équipages de la flotte - Lorient 1909

---

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.**

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'ORDRE DE RÉSIDENCE.
29 octobre 1906	Lorient	3 <sup>e</sup> dépôt des équipages de la flotte	

---

**CAMPAGNES.**      **BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.**

---

**PÉRIODES D'ENGAGEMENTS.**

Réserve ...	1 <sup>er</sup> dans 1	du	au
	2 <sup>e</sup> dans 1	du	au
	Supplémentaire dans 1	du	au
	Armée territoriale	1 <sup>er</sup> dans 1	du
	Supplémentaire dans 1	du	au
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Du	du	au
	Du	du	au

---

**EPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :**

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
30 8 <sup>me</sup> 1909	1 <sup>er</sup> 8 <sup>me</sup> 1919	1 <sup>er</sup> 8 <sup>me</sup> 1935	29 8 <sup>me</sup> 1931

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un compte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).